



Règlement auprès d'un professionnel

Par **choux51**, le 11/12/2008 à 15:48

Bonjour,

Suite à un incendie, j'ai fait rénover entièrement l'étage de mon habitation.

J'ai réglé 30% à la commande puis deux autres chèques en milieu de travaux.

Aujourd'hui le chantier est terminé.

Dois-je réglé le solde de la facture où bien garder un pourcentage (ex: 5%) pour la garantie décennale, et cette garantie quand devrai-je la réglé?

Par avance merci